



Demande de pose de provisoire d'eau potable Commune de Morlon



Données générales

Lieu de l'installation

Adresse

V/ réf. chantier

N° postal et localité

Article RF

Propriétaire de la construction adresse de facturation identique oui si non, mentionner adresse ci-dessous

Madame

Monsieur

Société

Nom, prénom :

Adresse :

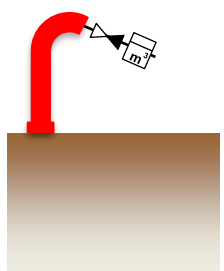
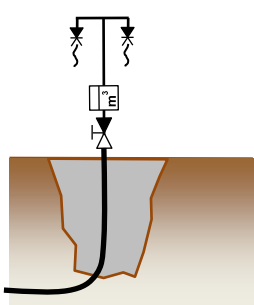
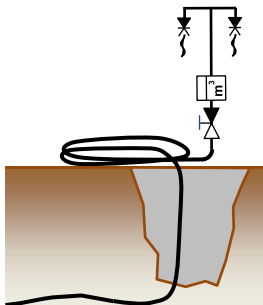
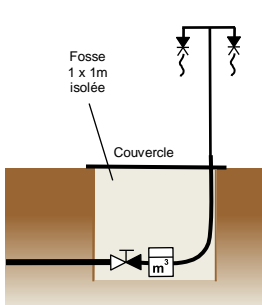
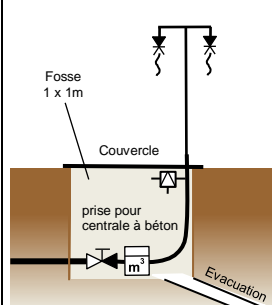
NPA, localité :

Téléphone :

Natel :

Type d'installation provisoire d'eau

Date d'installation souhaitée :

<input type="checkbox"/> Type 1	<input type="checkbox"/> Type 2	<input type="checkbox"/> Type 3	<input type="checkbox"/> Type 4	<input type="checkbox"/> Type 5
Forfait CHF 250.-	Forfait CHF 300.-	Forfait CHF 400.-	Forfait CHF 600.-	Forfait CHF 800.-
<p>Limité à 3 jours maximum</p> <p>Pose sur borne hydrante</p> <p><input type="checkbox"/> Stortz Ø 55</p> <p><input type="checkbox"/> Robinets</p> 	<p>Pose sur tuyau en attente réalisé en parallèle avec prolongement du tuyau d'introduction du bâtiment</p> 	<p>Pose sur tuyau existant en attente</p> 	<p>Pose sur tuyau en attente équipé d'une vanne et d'un compteur IP 68 avec lecture à distance.</p> <p>Fosse 1 x 1m isolée</p> <p>Couvercle</p> 	<p>Pose sur tuyau en attente équipé d'une vanne et d'un compteur IP 68 avec lecture à distance. La centrale à béton est raccordée via un disconnecteur.</p> <p>Chambre non inondable</p> <p>Fosse 1 x 1m</p> <p>Couvercle</p> <p>prise pour centrale à béton</p> <p>Evacuation</p> 

Adresse de facturation (installation, consommation d'eau et location matériel)

Madame

Monsieur

Société

Nom, prénom :

Personne contact :

Adresse :

Téléphone :

NPA, localité :

Natel :

Remarques

Les travaux seront réalisés à la demande du propriétaire ou de son représentant, en principe dans un délai minimum de 10 jours ouvrables avant la date de raccordement souhaitée. EauSud se décharge de toute responsabilité en cas de dégât sur ses installations. Une attention particulière sera accordée durant la période hivernale (risque de gel) ; l'installation devra être mise hors service en cas d'absence prolongée (vacances, week-end prolongés, etc).

Seuls les collaborateurs de EauSud SA sont autorisés à apporter des modifications aux installations ou à les réparer. Toute intervention vous sera facturée en sus selon le règlement tarifaire en vigueur (Guichet Virtuel-EauSud SA).

Signatures

Lieu et date :

Nom et signature du requérant :